ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services déconcentrés

Question écrite n° 31843

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des sports sur ses projets quant aux missions dévolues aux directions régionales de la jeunesse et des sports. Interrogée par plusieurs syndicats des personnels de ce service déconcentré, elle souhaite obtenir des précisions sur ses intentions.

Texte de la réponse

Le ministre des sports est attentif aux inquiétudes manifestées par plusieurs organisations syndicales concernant un projet de circulaire qui viserait à intégrer les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports dans les préfectures. Ce projet de circulaire ne constituait qu'une hypothèse non validée, qui s'inscrivait dans la réflexion relative à la réforme de l'État et qui répond aux objectifs suivants : accroître l'efficacité de l'État pour accompagner la décentralisation ; diminuer le nombre des services pour éviter la multiplication des frais de structures en mutualisant les moyens financiers et humains. Les administrations centrales de l'État participent, depuis 2003, à la réflexion sur cette réforme, dont la première phase concerne le niveau régional. En ce qui concerne les directions régionales de la jeunesse et des sports, leurs missions relèvent de plusieurs pôles de compétences et ne sauraient se fondre en un seul. Aussi avec le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, il a été demandé qu'il soit tenu compte de cette réalité et de la nécessité que les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports continuent à assurer leurs missions, notamment aux côtés du mouvement sportif. Tel est le sens des décisions qui ont été arrêtées.

Données clés

Auteur : Mme Nadine Morano
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31843
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : sports
Ministère attributaire : sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 230
Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2754